



Compte rendu du CTA du 14 janvier 2021.

Présidé par le Recteur, ce CTA de repli a lieu suite au boycott des autres organisations syndicales (OS) au CTA fixé la veille.

Pourquoi l'Unsa Education, bien qu'en opposition avec le projet de carte scolaire et avec les lignes directrices de gestion (conséquence de la loi fonction publique), n'a-t-elle pas souhaité le boycotter comme les autres OS?

Déjà parce l'Unsa est fortement attachée au dialogue social et n'est pas partisane de la chaise vide, mais aussi parce que le règlement intérieur du CTA dit qu'en cas de vote négatif unanime des organisations syndicales, ce qui aurait été le cas à la date initiale, le recteur doit réunir à nouveau le CTA, c'est l'article 48. Le fait de boycotter l'instance, « fait sauter » l'article 48. En faisant simple, boycotter le premier tour, cela revient à discuter au deuxième tour pour dire son désaccord, mais ne se donner aucune chance de faire changer les lignes.

L'Unsa Education ne se limite pas à la protestation pour protester mais a toujours l'espoir de faire changer les lignes ! L'Unsa Education préfère négocier et obtenir un « petit peu » plutôt que poser « de grandes exigences » jamais satisfaites !

Extraits du règlement intérieur du CTA :

ARTICLE N° 8 : Si les conditions de quorum exigées par le second alinéa de l'article 46 du décret 2011-184 du 15 février 2011 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion du comité doit intervenir dans le délai maximum de quinze jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Dans ce cas, la nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité qui siège alors valablement sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut alors être fait application, des dispositions prévues par l'article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011 et de l'article 18 du présent règlement intérieur.

ARTICLE N° 18 : En cas de vote unanime défavorable des représentants du personnel présents ayant voix délibérative sur un projet de texte, ce projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours. Le comité siège alors valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présent. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure.

La nouvelle convocation doit être adressée dans le délai de huit jours à compter de la première délibération. Avec cette convocation est adressé le texte soumis au vote

lors de la première délibération. Durant le délai de réflexion compris entre la première et la seconde délibération, l'administration fait connaître les modifications éventuelles proposées au projet de texte aux représentants du personnel 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la seconde délibération. Toutefois, des modifications éventuelles peuvent également être présentées en séance.

Après avoir remercié les membres du CTA pour leur présence, M. le recteur présente ses meilleurs vœux à titre personnel et professionnel. Il souhaite poursuivre un travail de dialogue constructif. Il acte les décisions de certaines OS de ne pas siéger au CTA de la veille et fait remarquer que lui a décidé de ne pas boycotter la séance de repli, (ce qui est le principe de certains recteurs) car les sujets abordés au cours de ce CTA sont d'importance.

Suite aux **différentes déclarations**, il ajoute que « *Boycotter n'est pas dialoguer* »

Au sujet des moyens, dans sa déclaration liminaire FO a parlé d'une hausse conséquente du nombre d'élèves, « *Parlons-nous de la même académie* », *demande le recteur? Moins 3000 élèves au total !! Moins 3300 élèves dans le premier degré et + 280 dans le second degré. 1000 élèves de moins que prévu en lycée à la rentrée 2020 (par rapport aux prévisions (car tous les lycéens de l'an passé ont eu le bac ; covid oblige !)*

Le recteur souligne la stabilité du nombre de postes malgré la baisse du nombre d'élèves : 0 poste perdu dans le premier degré malgré 3000 élèves de moins, le P/E (nombre de profs pour 100 élèves) est de 5,98 alors que la moyenne nationale est de 5,82... A noter que c'est une moyenne académique, le 54 et le 57 étant sous le nombre de 5,82 et les départements ruraux (55 et 88) sont au-dessus de 5,98.

Le Recteur poursuit en défendant la politique du ministère qu'il représente dans notre académie en disant que de 2017 à 2020, pour 585 postes de moins, il y a eu 25 millions d'euros de plus en masse salariale.

Il ajoute que le ministère a décidé pour le 1er degré en 2021 une revalorisation de 400 millions d'euros, soit 500 millions d'euros en année complète, ce qui correspond à une revalorisation de 31% des collègues (pour les entrées de carrière et les plus jeunes), le taux de passage à la hors classe a augmenté de 1 point, la prime informatique, pour les profs et psy (sauf prof doc et CPE, ce que le SE-Unsa dénonce !), sera versée en février.

- *Pour le Second degré, nous perdons 76 ETP (129 postes mais 76 ETP)(l' an passé c'était 106 ETP). Le recteur ajoute que l'académie de Nancy Metz est surdotée de 0.76%, c'est-à-dire qu'elle devrait « rendre » 110 emplois ETP, or la perte est de 76 . Donc les taux d'encadrement Nancy Metz sont supérieurs à la moyenne nationale et vont le rester malgré les retraits.*
- **Carte des formations** : *Le recteur suit très précisément la carte des formations. Les décisions sont pesées avec un raisonnement qualitatif pour la qualité de l'enseignement, la réussite des élèves et l'équité sur le territoire .*

- **Covid et campagne de tests :**

Le Recteur indique que la campagne a commencé le jeudi avant les vacances de Noël dans notre académie par Château Salins puis Bitche, une centaine de profs et de personnels ont été testés (écoles, administratifs ou des agents collectivité). En janvier la campagne se poursuivra.

Ce sont 82 Infirmières scolaires, volontaires formées et mobilisées, et des personnels du SDIS ,qui testeront, en lien avec la préfecture et les autorités de santé.

Le Recteur remercie les infirmières pour leur mobilisation. Il faut noter que les infirmières sont sollicitées un jour par semaine et sont donc disponibles dans leurs établissements les autres jours pour assurer le suivi des élèves, dont les besoins sont accrus en cette période de crise.

Prochainement il y aura une extension des tests aux lycéens et collégiens :
le ministre de la santé a annoncé un million de personnels et d'élèves testés par mois, le recteur ajoute que nous sommes en ordre de marche pour élargir le planning aux élèves. Cela permet de réaliser des économies d'échelle en déplacement, équipement des personnels, acheminement des tests et traitement des déchets de matériel de test.

Pour information, sur 500 personnels testés, un seul cas positif a été signalé, soit 0.2 pour cent , ce qui est justement le chiffre publié par l'académie et l'ARS régulièrement.

L'idée est de casser la chaîne quand des cas sont identifiés, et d'avoir une idée précise de l'état sanitaire chez les jeunes : cette démarche répond à un débat récent sur les variants et autres dans les écoles.

Choix des établissements ?

Il est aléatoire mais porte aussi sur les secteurs les plus touchés. A une logique de planning, s'ajoute la réactivité nécessaire si des zones particulières sont touchées. Il faudra donc de la souplesse et 48 heures pour se déployer en logistique.

Dans grandes agglomérations comme Nancy et Metz ,des centres permanents de tests seront implantés. Le déplacement des personnels y est moins onéreux et l'accès est plus facile pour tous.

Pour tester les élèves ? *Il faut l'accord des parents (recherche de document pour l'accord de principe dans la durée) Ce seront des tests non salivaires pour les collégiens et lycéens.*

L'Unsa signale les difficultés pour les PE de participer aux tests. Ils sont proposés dans des lycées la veille pour le lendemain sur le créneau de midi, mais avec des horaires fixes de midi et 13h, il est impossible de s'y rendre quand la classe termine à midi ...

Le recteur remercie pour le retour d'expérience ! Pour lui ce sont des difficultés de mise en route, à corriger pour augmenter l'efficacité ...

Pour l'UNSA, les tests étaient attendus et c'est bien qu'ils soient mis en place mais maintenant ce sont les vaccins qui sont attendus. Nous demandons que les personnels de l'Éducation nationale soient considérés comme prioritaires après les vulnérables et les soignants.

Ordre du jour :

- 1) Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
- 2) « Rentrée 2021 : moyens d'enseignement 1er et 2nd degrés, personnels administratifs »
- 3) Carte des enseignements
- 4) Prévisions des effectifs en LGT, LP, SEP et EREA
- 5) Point sur les contractuels

Point 1 : Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le DRH indique que deux groupes de concertations se sont réunis sur le sujet, leurs remarques ont été prises en compte dans le document renvoyé

La circulaire dit page 4

III.2. L'information des personnels tout au long des procédures de promotion Les personnels sont informés des conditions des promotions de grade et de corps et d'évolution sur des emplois sur le site education.gouv.fr. 5 (...) Les personnels sont informés individuellement de leur promouvabilité.

Demandes d'intégration dans le texte :

- **Informations des collègues** : demande d'information individuelle du **résultat** par un mail académique.
- Demande de communication de l'avis littéral antérieur à l'éventuelle promotion **aux collègues dans un temps suffisamment important** (pas deux ou 3 jours) et qu'il reste consultable d'une année sur l'autre.

Réponse de M Seyer : « on ne peut donner que ce qu'on a, ... on est contraint par les outils, on informera au mieux mais les modalités techniques restent à trouver »

La demande d'ajout « du résultat » est refusée

Réponse de la SG, Mme Jeannin : « l'objectif est partagé et souhaité mais les outils actuels permettent une info sur promouvabilité ..mais pas sur le résultat... pas d'engagement possible sur la capacité à le faire !!! Le ministère a la main sur toute l'application, pas de déclinaison locale. La Messagerie i-prof peut informer chacun sur date de campagne ou mise à jour CV, mais pas sur des promotions individuelles. »

Durée d'affichage des avis ? accès 15 jours avant la commission paritaire :
calendrier non établi

Recteur : un point des outils au niveau ministériel et académique sera fait.

Autre remarque : l'accès à la classe exceptionnelle et la difficulté du vivier 2 : risque de perdre des promotions dans le premier degré , alors que dans le second degré, le vivier deux est pléthorique.

L' UNSA s'inquiète du fait que le vivier 2 soit réservé à échelon 7 ! Demande de période transitoire car actuellement il n'y a pas de PE à l'échelon 7 , il faut encore puiser l'échelon 6 ?

Mme Jeannin indique que les académies n'ont pas la main sur ces règles, les constats sont récurrents partout et font remonter ce problème au ministère.

Autre demande : CRITERE DE DEPARTAGE / AGS(ancienneté générale de service) (p15), prendre en compte l'AGS en cas d'égalité (par exemple un parcours ex instit devenu PE)

Mme Jeannin : l'AGS n'est pas réglementaire pour le départage, mais ce que nous ferons = travail sur le contenu de l'évaluation. Grâce aux grilles et aux items /pratique pédagogique, l'évaluation est très normée,

L'Unsa indique qu'elle est favorable au PPCR mais soulève le problème de l' année transitoire (en 2018) et des privés de Rendez-Vous carrière, avec leur appréciation non revue et indique la grande frustration des collègues .

Mme Jeannin : on sait examiner un ensemble de situation pour les collègues sans RDV de carrière

Un bilan / RV carrière quantitatif et qualitatif est demandé, accord de l'administration.

VOTE des LDG : Unanimité CONTRE de toutes les OS !

Mais il n'y a pas de report de cette question dans un autre CTA pour amender les LDG, malgré le vote unanime contre, car suite au boycott, l'article 48 (ou 18 du règlement du CTA) tombe !...

2) « Rentrée 2021 : moyens d'enseignement 1er et 2nd degrés, personnels administratifs »

7 postes administratifs seront supprimés au rectorat? Lesquels ? Au cours de quelle instance ? Le *Recteur arbitrera en CTA interacadémique*

1^{er} degré

	P/E 2020	Répartition des mesures de rentrée 2021	P/E prévisionnel 2021
54	5,7106	- 4 postes	5,8188
55	6,6220	- 2 postes	6,7565
57	5,6610	6 postes	5,7490
88	6,5491	0 poste	6,6485
ACAD	5,8781	0 poste	5,977

Les moyens conservés par l'académie rendent possibles :

- l'instruction obligatoire à 3 ans ;
- la limitation des classes de grande section maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- le dédoublement des classes de grande section maternelle en REP ;
- la prise en compte de la ruralité.

M le recteur : « prendre en compte la ruralité » cela signifie ne pas pénaliser les départements ruraux 55 et 88. Si on avait voulu harmoniser les moyens à 5.98, on aurait retiré bcp de postes de PE en 55 et 88.

*Il n'y aura pas de fermeture **d'école** sans l'accord du maire*

27 territoires ruraux sont identifiés dans l'académie (les critères sont : l'offre culturelle, sportive, cordée de la réussite..)

Le recteur souhaite maintenir l'offre scolaire « l'école au cœur de TOUS les territoires »

Il confirme l' AMELIORATION DES DECHARGES DE DIRECTION et la pérennité de la prime de 450 euros.

CLASSES à 24 élèves ? c'est une évolution tendancielle et l'objectif de la rentrée 2022 . Il y avait 28 classes > 32 élèves en Moselle, c'est fini !

Dédoublement en REP ? cible + entre 12 et 15 élèves.

Pérennité de la dotation en avril 2020 en contractuels ? Il n'y aura pas de récupération des postes complémentaires donnés pour la rentrée 2021,

La carte scolaire de départ était de « moins 18 », plus 100 postes complémentaires.

Le Maintien du P/E (nombre de profs pour 100 élèves) aurait coûté 190 postes , on n'en rend pas... mais on doit dédoubler, décharger, ouvrir à certains endroits d'où la nécessité de fermer des classes pour libérer des moyens.

SECOND DEGRE :

Dans le budget national 2019, il y avait une forte hausse des HSA , or la Cour des Comptes signale que les 2/3 n'ont pas été consommées, quelle est l'utilisation des HSA académiques ?

Quel est le stock d'emplois par grandes lignes (IMP HSA HSE ..) ?

Recteur : dans notre académie, le taux d HSA baisse / heures postes (contrairement à l'évolution nationale) même si les collègues nous disent que certains enseignants sont friands d'heures sup...

4 postes de personnels de direction sont supprimés, lesquels ? *On le dira au CTA de mars , c'est la suppression de postes d'adjoint , un des critères n'est pas forcément la présence d'un CPE mais l'administration est attentive à la dotation en vie scolaire et donc en CPE...*

3) OFFRE DE FORMATION et GT

CREATION :

- Ouverture de NSI à la Briquerie de Thionville
- Ouverture de la spécialité EPS à Metz Cormontaigne, Gérardmer, Nancy lycée Georges de la tour , pas de demande en Meuse, du coup ouverture dans enseignement privé !

Les créations /EPS se sont faites dans l'urgence : tous les lycées ont-ils été sollicités ? beaucoup de candidats ? les retours négatifs ont-ils été justifiés ?

Le Recteur la présente comme une spécialité qui n'existait pas initialement par crainte d'un engouement et d'un effet d'appel vers STAPS déjà bien sollicité. La création car MEN JS , et docn développement du sport ... mais la spécialité ne sera pas proposée partout, donc pas de grand appel à projets, plutôt à la demande de certains établissements. Les 5 lycées choisis augmentent l'intérêt pour la carte des formations, l'an prochain, ils rechercheront en Meuse et il y aura éventuelle montée en charge.

La FSU demande de ne pas ouvrir l' EPS en Meuse uniquement dans le privé car elle n'existe pas dans le public. L'UNSA soutient cette demande.

Recteur : c'est du privé sous contrat financé par l'Etat ...

Les OS dénoncent une création à moyens constants et la crainte de substitution de cette spé EPS sur les options EPS existantes.

Le Recteur veut une réflexion relative à la politique des sports avec sport de haut niveau, sections sportives, AS, intégration JS, implantations des spécialités : il rappelle : en 2021 « Tokyo 2020 » puis « Paris 2024 » pour valoriser sport scolaire.

Stéphane Perron DAFPIC :

Il signale que les tableaux ont été modifiés suite aux remarques faites en groupe de travail avec les organisations syndicales.

Mention « aide à domicile » : non pas une fermeture mais une adaptation dans domaine sanitaire et social aux réalités de l'emploi et de l'offre, très forte, pour élèves issus de CAP. Pour 75 places, 42 inscrits dans ces mentions, dont 12 sortants de CAP. Les autres, Bac SST

CHOIX ACAD Plutôt parcours individualisé pour ces 12 élèves. Cela fonctionne bien en formation continue, Soutien à la filière « aide à la personne » avec le projet abouti d'un campus d'excellence autonomie et inclusion, pour des parcours adaptés

RECTEUR Mention aide à domicile de niveau 5, pour BEP sanitaire et social qui ont disparu.

Enseignement de spécialités :

Spé musique dans bassin de Forbach ? Recteur : situation à revoir, une forme de mieux disant entre deux établissements, recteur va étudier ...

Le Lycée Marguerite de Verdun ouvre un ABIBAC

A la demande des OS, les effectifs de la carte des enseignements optionnels technologiques exclusivement en classe de seconde dans les lycées à la rentrée 2021

Recteur : seconde de détermination! Les options sont prises sur la marge d'autonomie de 12 h en seconde. Il faut valoriser la voie techno industrielle. On constate une hausse de STMG et une baisse STI2D

Dans le Grand est : campagne de valorisation des voies techno en février mars,

Vote : 3 Unsa : POUR, FSU - FO : CONTRE, SGEN abst

4) DGE prévisionnelles rentrée 2021 des LGT, LP, SEP et EREA

Le pourcentage des HSA 2021 : 6.5 H en collège ; 11.59 en LGT 11 et 11,12 en LP

5) CONTRACTUELS

Ces moyens provisoires, maximum 163 ETP pour le 1^{er} degré, sont autorisés jusque février. A ce jour, 52 ETP seulement car le recrutement est difficile : par chance, échange avec INSPE pour embaucher certains étudiants, ce qui aide à les professionnaliser.

Sur 247 AED autorisés, remplacement des ASA en collège et moyens provisoires pour aider en télétravail par ex. A ce jour, 105 ETP AED utilisés. Les établissements peuvent faire des demandes.

Techniquement, il n'est pas possible de créer une brigade de remplacement, la DOS répond aux demandes de recrutement .à ce jour,

L'Unsa demande la prolongation de ces moyens au-delà de février, cela n'est pas prévu pour le moment, dit le recteur.

